

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 51 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des dispositions analogues à celles du présent article figurent à l'article 19 bis du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, voté en première lecture par le Sénat le 3 mars dernier.

Ce texte étant soumis à une procédure d'examen accélérée, l'adoption finale de ce projet de loi interviendra donc avant celle du présent projet de loi sur la biodiversité.